

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERTIN Emmanuel, M. GUIDAT Jonathan, M. KNAPP Stéphane, Mlle KOPOCZ Maeva, M. KOPOCZ Didier, M. LALLEMAND Guy, Mme NOBIS-PERON Emmanuelle, Mme POIRIER Virginie, M. VERDUN Jérôme

Procuration(s) :

M. BINI Francois donne pouvoir à M. KOPOCZ Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. DOCTEUR David

Etai(ent) excusé(s) :

M. BINI Francois

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIRIER Virginie

Date de convocation

02/04/2021

Date d'affichage

02/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/04/2021

et publication du :

12/04/2021

Coupes de bois 2021 et désignation des garants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La vente sur pied des parcelles : 9 - 10 - 11,
- La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et, éventuellement, des houppiers, dans les parcelles : 14 - 19

Conformément aux articles L243-1 et L243-2 du Code Forestier, le conseil municipal décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants : M. Cédric GUIRLINGER, M. Paul BOYER et M. Hubert PELTRE

et fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 30/04/2021
- le délai de vidange au 30/09/2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à LACHAUSSEE

Le Maire, Didier KOPOCZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERTIN Emmanuel, M. GUIDAT Jonathan, M. KNAPP Stéphane, Mlle KOPOCZ Maeva, M. KOPOCZ Didier, M. LALLEMAND Guy, Mme NOBIS-PERON Emmanuelle, Mme POIRIER Virginie, M. VERDUN Jérôme

Procuration(s) :

M. BINI Francois donne pouvoir à M. KOPOCZ Didier

Étai(ent) absent(s) :

M. DOCTEUR David

Étai(ent) excusé(s) :

M. BINI Francois

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIRIER Virginie

Date de convocation
02/04/2021

Date d'affichage
02/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/04/2021

et publication du :

12/04/2021

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales en vertu du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux. Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux. La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour :

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.98%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.40%
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13.68%

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LACHAUSSEE

Le Maire, Didier KOPOCZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERTIN Emmanuel, M. GUIDAT Jonathan, M. KNAPP Stéphane, Mlle KOPOCZ Maeva, M. KOPOCZ Didier, M. LALLEMAND Guy, Mme NOBIS-PERON Emmanuelle, Mme POIRIER Virginie, M. VERDUN Jérôme

Procurat ion(s) :

M. BINI Francois donne pouvoir à M. KOPOCZ Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. DOCTEUR David

Etai(ent) excusé(s) :

M. BINI Francois

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIRIER Virginie

Date de convocation
02/04/2021

Date d'affichage
02/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/04/2021

et publication du :

12/04/2021

Validation des devis

Monsieur le maire informe les membres présents que des devis ont été demandés à :

- SARL Maire, pour le nettoyage de friche,
- SAS A Bout d'Branche, pour la taille des arbres le long du ruisseau,
- Pompes Grillot, pour l'achat de pièces détachées pour la réparation de la pompe,
- Nivalys, pour le remplacement du matériel informatique du secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte ces devis,
- autorise M. le Maire à les signer,
- dit que les sommes ont été prévues au Budget Primitif 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LACHAUSSEE
Le Maire, Didier KOPOCZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERTIN Emmanuel, M. GUIDAT Jonathan, M. KNAPP Stéphane, Mlle KOPOCZ Maeva, M. KOPOCZ Didier, M. LALLEMAND Guy, Mme NOBIS-PERON Emmanuelle, Mme POIRIER Virginie, M. VERDUN Jérôme

Procuration(s) :

M. BINI Francois donne pouvoir à M. KOPOCZ Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. DOCTEUR David

Etai(ent) excusé(s) :

M. BINI Francois

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme POIRIER Virginie

Date de convocation

02/04/2021

Encaissement chèque Groupama

Date d'affichage

02/04/2021

Suite au vandalisme de la citerne incendie, l'assurance groupama a envoyé un chèque de 4880 euros.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/04/2021

Le conseil municipal autorise M. le Maire à encaisser le chèque correspondant.

et publication du :

12/04/2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LACHAUSSEE

Le Maire, Didier KOPOCZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERTIN Emmanuel, M. GUIDAT Jonathan, M. KNAPP Stéphane, Mlle KOPOCZ Maeva, M. KOPOCZ Didier, M. LALLEMAND Guy, Mme NOBIS-PERON Emmanuelle, Mme POIRIER Virginie, M. VERDUN Jérôme

Procuration(s) :

M. BINI Francois donne pouvoir à M. KOPOCZ Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. DOCTEUR David

Etai(ent) excusé(s) :

M. BINI Francois

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme POIRIER Virginie

Date de convocation

02/04/2021

Remboursement de frais

Date d'affichage

02/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/04/2021

et publication du :

12/04/2021

Vu la nécessité de procéder à l'achat de petit équipement pour le bon fonctionnement la salle des fêtes,
Vu les frais que M. le Maire a engagés,

Il convient de procéder au remboursement suivant :
- METRO pour un montant de 392.15 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la somme de 392.15 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LACHAUSSEE
Le Maire, Didier KOPOCZ

